

**Nombre de membres**

**en exercice:** 9

**Séance du mercredi 05 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée le 29 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

**Présents :** 9

**Sont présents:** Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

**Votants:** 9

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Daniel GINIER

Avant de débiter la séance, Madame Le Maire demande aux membres du conseil municipal l'approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2023. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Daniel GINIER est désigné secrétaire de séance.

DE-2023-21

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		CCAS DE MALARCE SUR LA THINES CA 2022	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	9	<b>DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS</b>	Nb de membres en exercice	9
Nb de membres présents	9		Nb de membres présents	
Nb de suffrages exprimés			Nb de suffrages exprimés	
Votes Contre		<b>Date de convocation : 29/03/2023</b>	Votes Contre	0
	Pour	<b>Séance : 05/04/2023</b>		Pour
	Abstentions			Abstentions

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Jean BYKENS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Jean BYKENS après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	958.77	0.00	0.00	0.00	958.77
Opérations de l'exercice	18 146.58	18 710.00	0.00	0.00	18 146.58	18 710.00
<b>TOTAL</b>	<b>18 146.58</b>	<b>19 668.77</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>18 146.58</b>	<b>19 668.77</b>
Résultat de clôture	0.00	1 522.19	0.00	0.00	0.00	1 522.19
Restes à réaliser						
Besoin / excédent de financement Total						1 522.19
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
1 522.19	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

JEAN MARC DUREY, DELPHINE FEUILLADE BRIERE, EMILIE MALEYSSON, JEAN BYKENS, VALENTIN BESNIER, DANIEL GINIER, EMMANUEL VERILHAC, PHILIPPE BRILLANT, RONNA CHALVET

Pour expédition conforme,



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.  
(2) En fonction des données communiquées par le comptable.

DE-2023-22

CA 2022

EAU ET ASSAINISSEMENT DE MALARCE SUR LA THINES

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
Nb de membres en exercice	9
Nb de membres présents	
Nb de suffrages exprimés	
Votes Contre	Pour
	Abstentions

**DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS**

Date de convocation : 29/03/2023

Séance : 05/04/2023

LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	
Nb de membres présents	
Nb de suffrages exprimés	
Votes Contre 0	Pour
	Abstentions

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Jean BYKENS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Jean BYKENS après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	17 408.05	0.00	76 374.19	0.00	93 782.24
Opérations de l'exercice	63 628.29	48 579.64	21 884.40	25 220.62	85 512.69	73 800.26
<b>TOTAUX</b>	<b>63 628.29</b>	<b>65 987.69</b>	<b>21 884.40</b>	<b>101 594.81</b>	<b>85 512.69</b>	<b>167 582.60</b>
Résultat de clôture	0.00	2 359.40	0.00	79 710.41	0.00	82 069.81
Restes à réaliser						
Besoin / excédent de financement Total						82 069.81
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
2 359.40	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

*(Signatures manuscrites)*

Certifié conforme, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour expédition conforme,



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.  
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable.

DE 2023-23

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES CA 2022	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	9	<b>DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS</b>  Date de convocation : 29/03/2023 Séance : 05/04/2023	Nb de membres en exercice	
Nb de membres présents	9		Nb de membres présents	
Nb de suffrages exprimés			Nb de suffrages exprimés	
Votes Contre			Votes Contre 0	Pour 9
	Abstentions			Abstentions 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (\*) de Jean BYKENS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Jean BYKENS après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	159 257.02	81 748.37	0.00	61 746.37	159 257.02
Opérations de l'exercice	484 663.85	489 429.53	90 464.03	207 238.72	555 127.88	696 668.25
<b>TOTAUX</b>	<b>484 663.85</b>	<b>648 686.55</b>	<b>182 212.40</b>	<b>207 238.72</b>	<b>616 874.25</b>	<b>855 925.27</b>
Résultat de clôture	0.00	184 022.70	0.00	55 028.32	0.00	239 051.02
Restes à réaliser						
Besoin / excédent de financement Total						239 051.02
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						153 728.02

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
184 022.70	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

DELPHINE FEUILLADE BRIERE, JEAN BYKENS, JEAN-MARC DUREY, DANIEL GINIER, EMMANUEL VERILHAC, VALENTIN BESNIER, PHILIPPE BRILLANT, EMILIE MALEYSSON, RONNA CHALVET

*(Signatures manuscrites)*



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.  
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable.

Objet: Subventions / Participations 2023 - DE 2023 24

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les subventions et participations au titre de l'exercice 2023 et propose les montants suivants :

<b>Article 65748 - Autres personnes de droit privé</b>	<b>4 830,00</b>
Les Amis de Thines	1 800,00
Les amis de Thines	500,00
Association des Anciens combattants	150,00
Planète bibli	250,00
Association La Place	250,00
Comité des Fêtes -Association les BARANHAS	500,00
Association de source sure - F7	100,00
ADMR 2022 + 2023	800,00
Vivre chez soi	150,00
Amicale des forestiers sapeurs	150,00
Association du foyer de l'hôpital	80,00
La serre aux livres	100,00
<b>Article 6558 - Autres contributions obligatoires</b>	<b>33 554,60</b>
Commune de GRAVIERES - Participation fonctionnement	27 180,86
Commune de GRAVIERES - Participation investissement	353,50
Commune de GRAVIERES - Remboursement préau	2 630,00
Commune de GRAVIERES - Participation extension	3 390,24
<b>Article 62874 - Remboursement de frais à la caisse des écoles</b>	<b>1 400,00</b>
Groupe scolaire - Participation Ecole	1 400,00
<b>Article 62875 - Remboursement de frais aux communes membres</b>	<b>1 400,00</b>
Commune de MONTSELGUES	1 400,00
<b>Article 65568 - Autres contributions</b>	<b>300,00</b>
SPA Les Amandiers	300,00
<b>Article 65561 - Contribution au fonds de comp, des ch. Territoriales</b>	<b>66 181,68</b>
Piscine - La perle d'eau	6 000,00
PNR	1 500,00
SDE 07 - MDE	600,00
SDE 07 - Eclairage public	400,00
SIVTA - Cotisation	2 500,00
SIVTA - Emplois	18 000,00
SIVTA - Travaux	35 331,68
SIVTA - Epareuse	1 100,00
CDC Pays des Vans en Cévennes - EMI 3€/habitant	750,00
<b>Article 65731 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics -Etat</b>	<b>1 000,00</b>
Séismes Turquie et Syrie	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>108 666,28</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
- VALIDE les montants des subventions participations ci-dessus.

Monsieur BYKENS indique que le versement à l'école de GRAVIERES est en augmentation du fait de l'augmentation du nombre d'élèves ainsi qu'une augmentation des coûts notamment en matière de personnel du fait de l'augmentation du point d'indice courant 2022.

Monsieur GINIER demande la raison pour laquelle la commune effectue un paiement à la commune de MONTSELGUES. Madame le Maire répond qu'un enfant de la commune est scolarisé à MONTSELGUES, de ce fait la commune doit rembourser les frais de scolarité.

La commune poursuit les versements des subventions aux associations ADMR et Vivre chez soi, précédemment versées par le CCAS.

Monsieur BYKENS informe le conseil municipal de la non reconduction de la convention avec l'association 30 millions d'amis. Pour rappel, cette convention avait pour objet la stérilisation des chats errants. Etant donné le peu de demandes faites l'année dernière, cette convention n'a plus lieu d'être.

Objet : Vote des taux d'imposition 2023 - DE 2023 25

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directs locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

#### **DECIDE**

De fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2023

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 28,78 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 42,23 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 16,50 %

De charger le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Objet: Vote du budget 2023 - Budget principal - DE 2023 26

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2023</b>
	<b>11 Charges de gestion générale</b>	<b>PREVISION</b>
<b>CHAP 60</b>	<b>ACHATS ET VARIATION DE STOCK</b>	<b>41 950,00</b>
	60611 Eau et assainissement	1 600,00
	60612 Energie - Electricité	8 000,00
	60621 Combustibles	6 000,00
	60622 Carburants	6 000,00
	60623 Alimentation	500,00
	60631 Produits d'entretien	1 500,00
	60632 Fournitures de petit équipement	15 000,00
	60633 Fournitures de voirie	1 500,00
	60636 Habillement et vêtements de travail	500,00
	6064 Fournitures administratives	1 000,00
	6065 Livres, disques, cassettes	200,00
	6068 Autres fournitures consommables	150,00
<b>CHAP 61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>27 130,00</b>

615221	Entretien, réparations bâtiments pub	500,00
615231	Entretien, réparations voiries	4 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00
6156	Maintenance	5 000,00
6161	Multirisques	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	130,00
6184	Versement à des organismes de formation	5 000,00
6188	Autres frais divers	1 500,00
<b>CHAP 62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>21 212,00</b>
62268	Autre honoraires	3 000,00
6232	Réception cérémonie	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	1 500,00
6238	Divers	100,00
6251	Voyages et déplacements	3 500,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 062,00
6284	Redevances pour services rendus	250,00
62874	Remboursement à la caisse des écoles	1 400,00
62875	Remboursements de frais aux communes membres du GFP	1 400,00
<b>CHAP 63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENS</b>	<b>3 500,00</b>
63512	Taxes foncières	2 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00
637	Autres impôts, taxes	1 000,00
	<b>12 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>184 634,00</b>
<b>CHAP 63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS</b>	<b>1 000,00</b>
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 000,00
<b>CHAP 64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>183 634,00</b>
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	93 000,00
64113	Personnel titulaire - NBI	0,00
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	35 000,00
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	0,00
6451	Cotisations URSSAF	18 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	26 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 100,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 000,00
6456	Versement au FNC supplément familial	1 000,00
6458	Cotisation aux autres organismes sociaux	1 484,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00
6488	Autres charges	50,00
<b>014 ATTENUATION DE PRODUITS</b>		<b>33 322,00</b>
<b>CHAP 73 IMPOTS ET TAXES</b>		<b>33 322,00</b>
739221	FNGIR	33 322,00

<b>CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES</b>		<b>135 700,28</b>
65111	Allocations Famille et enfance	500,00
65133	Secours d'urgence	1 200,00
65311	Indemnités de fonction	22 000,00
65313	Cotisations de retraite	1 200,00
65315	Formation	500,00
6553	Service d'Incendie	4 324,00
65561	Contribution au fonds de compensation de ch. Terr.	66 181,68
65568	Autres contributions	300,00
6558	Autres contributions obligatoires	33 554,60
65731	Article 65731 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics -Etat	1 000,00
65748	Autres personnes de droit privé	4 830,00
65888	Autres	110,00
<b>CHAP 66 CHARGES FINANCIERES</b>		<b>5 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 000,00
<b>CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>500,00</b>
673	Titres annulés sur ex antérieurs	500,00
<b>042 -</b>		<b>231 955,34</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>231 530,34</b>
<b>CHAP 68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>425,00</b>
6811	Dotations aux amortissements et prov immo corporelles	425
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>684 903,62</b>

Monsieur BYKENS apporte quelques précisions concernant l'affectation des sommes. La somme allouée aux dépenses d'énergie est en hausse par rapport à 2022 étant donné la forte augmentation des tarifs. Il en est de même concernant les combustibles, il rappelle cependant qu'il s'agit ici des factures de fioul pour les logements communaux, celles-ci sont donc refacturées aux locataires. Le poste entretien des véhicules est revu à la baisse puisque les véhicules communaux ont fait l'objet de grosses réparations sur l'exercice 2022.

Les dépenses « fêtes et cérémonies » font l'objet d'une augmentation en comparaison à l'exercice 2022 puisque le coût de l'organisation du Noël des enfants et du repas des seniors précédemment supporté par le CCAS est maintenant pris en charge par le budget principal.

Les dépenses de téléphonie sont en baisse du fait de la résiliation de la ligne du CCAS.

Concernant les contributions, le conseil municipal a fait le choix d'adhérer à l'office du tourisme afin d'apporter un soutien financier. Depuis plusieurs années, l'office du tourisme promeut les gîtes communaux gratuitement.

Deux nouveaux postes de dépenses sont ajoutés suite à la dissolution du CCAS à savoir le versement d'aides d'urgence et des aides pour la garderie/centre aéré.

Malgré une baisse des effectifs les charges de personnel sont en hausse. La commune fait le choix d'effectuer le maximum de travaux en interne et de recourir le moins possible à des prestataires extérieurs. Cette augmentation s'explique par l'augmentation du SMIC ainsi que le recrutement à partir du mois de septembre d'un accompagnateur de bus.

Le montant des remboursements d'emprunt est également à la hausse puisqu'un nouvel emprunt a été souscrit afin de mener à bien les travaux d'aménagement de la place avec la construction d'un bâtiment technique.

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2023</b>
<b>013 ATTENUATION DE DES CHARGES</b>		<b>PREVISION</b>
<b>CHAP 64 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>4 000,00</b>
6419 Remboursements rémunérations		4 000,00
<b>CHAP NON GLOBALISES</b>		
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>184 022,70</b>
<b>CHAP 70 PRODUITS SERVICES DOMAINES</b>		<b>21 983,92</b>
70311 Concessions cimetières		300,00
70323 Redevance occupation domaine public		1 038,92
70845 Mise à disposition de personnel - cmes mbr GFP		145,00
70871 Remb frais par collectivité		20 500,00
<b>CHAP 73 IMPOTS ET TAXES</b>		<b>295 073,00</b>
73111 Impôts directs locaux		108 988,00
7318 Autres impôts locaux ou assimilés		500,00
73211 Attribution de compensation		132 570,00
73221 Fonds de péréquation		4 015,00
73223 DMT0		11 000,00
73132 Taxe sur les pylones électriques		38 000,00
<b>CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		<b>103 047,00</b>
7411 Dotation forfaitaire		51 790,00
741121 Dotation de solidarité rurale		28 108,00
742 Dotation aux élus locaux		4 762,00
744 FCTVA		770,00
74718 Autres participations Etat		3 000,00
74834 Etat - Compensation exonération taxes foncières		14 617,00
<b>CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION</b>		<b>52 572,00</b>
752 Revenus des immeubles		48 000,00
7588 Autres produits divers de gestion courante		4 572,00
<b>CHAP 76 PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>5,00</b>
761 Produits de participations		5,00
<b>CHAP 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>14 200,00</b>
7718 Autres produits exceptionnels		0,00
775 Produits des cessions d'immobilisations		0,00
7788 Produits exceptionnels divers		14 200,00
<b>042 -</b>		<b>10 000,00</b>
<b>CHAP 72 PRODUCTION IMMOBILISEE</b>		<b>10 000,00</b>
722 Immobilisations corporelles		10 000,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>684 903,62</b>

Monsieur BYKENS détaille les recettes. Il indique une nouvelle recette pour la commune à savoir la dotation biodiversité dont les conditions d'attribution ont évolué, ce qui permet à la commune d'en bénéficier.

Les recettes de fonctionnement sont globalement en hausse par rapport à 2022 exceptée la compensation de la taxe foncière / taxe d'habitation qui connaît une baisse importante.

Les recettes des gîtes ont été fortement impactées par le COVID et par la diminution de la capacité d'accueil du gîte d'étape. Des démarches ont été entreprises afin de redynamiser l'activité

avec la commercialisation via la plateforme Airbnb ainsi que la mise en place du paiement en ligne devenu indispensable.

Une somme est allouée à l'imputation « immobilisations corporelles ». Ce poste concerne les « travaux en régie » et permet une valorisation en investissement des travaux effectués en interne par les agents techniques.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2023
		PREVISION
<b>OPNI</b>		<b>98 500,00</b>
<b>CHAP 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>88 500,00</b>
2111	Terrains nus	5 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	
2151	Réseaux de voirie	70 000,00
2181	Installations générales, agencements	
21828	Autres Matériels de transport	500,00
21838	Autres Matériels de bureau et informatique	500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 500,00

<b>OP</b>	<b>TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>10 000,00</b>
<b>040 -</b>		<b>10 000,00</b>
<b>CHAP 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>10 000,00</b>
2151	Réseaux de voirie	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	

<b>OPFI</b>		<b>17 000,00</b>
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution section d'investissement</b>	
<b>CHAP 10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS</b>	<b>0,00</b>
10226	Taxe aménagement	0,00
<b>CHAP 16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>17 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	17 000,00

<b>OP 103</b>	<b>ACCESSIBILITE</b>	<b>12 000,00</b>
<b>CHAP 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	12 000,00
2181	Installations générales, agencements	12 000,00

<b>OP 107</b>	<b>EXTENSION CIMETIERE</b>	<b>25 000,00</b>
<b>CHAP 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	25 000,00
2181	Installations générales, agencements	25 000,00

<b>OP 108</b>	<b>AMENAGEMENT SALLE DE LA MAIRIE LAFIGERE</b>	<b>10 000,00</b>
<b>CHAP 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	10 000,00
2181	Installations générales, agencements	10 000,00

<b>OP 110</b>	<b>AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE</b>	<b>229 591,66</b>
<b>CHAP 23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	229 591,66
2313	Constructions	229 591,66
2315	Installations, matériel et outillage	

<b>OP 111</b>	<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>2 000,00</b>
<b>CHAP 23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	2 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique	2 000,00

<b>OP 112</b>	<b>INSTALLATION SOLAIRE</b>	<b>27 000,00</b>
<b>CHAP 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>27 000,00</b>
2188	Autres immobilisations corporelles	27 000,00

<b>OP 113</b>	<b>CONSTRUCTION BÂTIMENT</b>	<b>190 000,00</b>
<b>CHAP 20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais études	
<b>CHAP 23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	190 000,00
2313	Constructions	190 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>611 091,66</b>

*Le poste le plus important des dépenses d'investissement concerne le projet d'aménagement de la place avec le début des travaux.*

*Une somme est allouée à la fin des travaux d'agrandissement du cimetière de Malarce avec la création d'un colombarium ainsi que d'un ossuaire.*

*Concernant l'utilisation de la salle de la Mairie de Lafigère, il avait été décidé en début de mandature de laisser l'utilisation de la salle aux habitants de la commune. Cette mesure n'ayant pas rencontré de succès, le conseil municipal a donc décidé de créer un nouveau logement des travaux seront effectués courant de l'année.*

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2023</b>
		<b>PREVISION</b>
<b>OPNI</b>		<b>13 468,00</b>
<b>041 -</b>		<b>2 000,00</b>
<b>CHAP 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 000,00</b>
2111	Terrains nus	2 000,00
1323	Subv. Non transférable Département	
<b>CHAP 13</b>		<b>11 468,00</b>
1323	Subv. Non transférable Département	11 468,00

<b>OP PATRIMONIALE</b>		<b>0,00</b>
<b>041 -</b>		<b>0,00</b>
<b>CHAP 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>0,00</b>

2111	Terrains nus	0,00
------	--------------	------

<b>OPFI</b>		<b>309 173,66</b>
<b>CHAP 10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS</b>	<b>22 190,00</b>
10222	FCTVA	21 690,00
10226	Taxe aménagement	500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
<b>040 -</b>		<b>231 955,34</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	231 530,34
		<b>55 028,32</b>
001	Solde d'exécution section invest	55 028,32
<b>CHAP 28</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>425,00</b>
28041582	GFP : Bâtiments, installations	425,00

<b>OP 107</b>	<b>EXTENSION CIMETIERE</b>	<b>35 000,00</b>
<b>CHAP 13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>35 000,00</b>
1322	Subvention non transf. Régions	35 000,00

<b>OP 108</b>	<b>AMENAGEMENT SALLE DE LA MAIRIE LAFIGERE</b>	<b>0,00</b>
<b>CHAP 13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>
13258	Suv. Non transférable Autres gpmts	

<b>OP 110</b>	<b>AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE</b>	<b>138 869,00</b>
<b>CHAP 13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>138 869,00</b>
1321	Subv. Non transférable établ. Nat	42 500,00
1322	Subv. Non transférable établ. Régions	42 500,00
1323	Subv. Non transférable Département	53 869,00
13241	Subv. Non transférable com. du GFP	

<b>OP 112</b>	<b>INSTALLATION SOLAIRE</b>	<b>0,00</b>
<b>CHAP 16</b>	<b>EMPRUNTS</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts	0,00

<b>OP 113</b>	<b>CONSTRUCTION BÂTIMENT</b>	<b>114 581,00</b>
<b>CHAP 13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>114 581,00</b>
1321	Subv. Non transférable établ. Nat	54 308,00
1322	Subv. Non transférable établ. Régions	0,00
1323	Subv. Non transférable Département	48 273,00
13241	Subv. Non transférable com. du GFP	12 000,00
<b>CHAP 16</b>	<b>EMPRUNTS</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>611 091,66</b>

Les recettes d'investissement sont principalement constituées des subventions pour le projet d'aménagement de la place.

*Madame le Maire rappelle que la commune n'a toujours pas reçu la totalité des subventions concernant les travaux d'agrandissement du cimetière mais que la situation devrait se débloquer dans les semaines à venir.*

*Le montant du reversement du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) est en nette augmentation puisque étant donnée l'augmentation des dépenses d'investissement.*

*Les recettes des locations sont estimées à l'identique par rapport à 2022.*

Objet : Attribution aide centre aéré - DE 2023 27

Madame le Maire rappelle que suite à la dissolution du CCAS en décembre 2022, il appartient au Conseil Municipal d'accorder les demandes d'aides sociales.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Action Sociale en date du 29 mars 2023 d'accorder à une famille une aide pour le centre aéré à hauteur de 10 euros par jour.

Madame le Maire propose d'accorder :

- une aide de 40 euros

Après en en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ACCORDE** l'aide d'un montant de 40 euros

*Madame le Maire indique que le montant a été décidé sur la base des montants alloués par le CCAS. Ces montants feront l'objet d'une révision lors d'un prochain conseil*

Objet: Convention d'occupation du domaine privé avec le groupement forestier de La Blacherette - DE 2023 28

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine privé avec le Groupement forestier de La Blacherette.

Pour rappel, la commune avait acheté au groupement forestier de La Blacherette en 2003, la parcelle 320 D 705 afin de créer une zone de protection autour du captage du Meneyrol créant une servitude de passage sur la parcelle 320 D 706.

Il convient désormais de régulariser la situation du local où se trouve la pompe de relevage se trouvant sur la parcelle 320 D 706.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal-

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer une convention d'occupation du domaine privé avec le Groupement Forestier de La Blacherette.

Objet: Suppressions de postes: Adjoint administratif principal de 2ème classe et adjoint administratif principal de 1ère classe - DE 2023 29

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 23.02.2023.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré

**DECIDE :**

La suppression, à compter du 5 avril 2023 :

- Suite à un avancement de grade, d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (21h)
- Suite à un changement de filière, d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (21h)

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

Objet : Extinction éclairage public la nuit - DE 2023 30

Madame le Maire rappelle qu'il avait été demandé aux conseillers de réfléchir sur l'éventualité d'une extinction de l'éclairage public la nuit.

Cette démarche semble intéressante pour la préservation de l'environnement.

Il faut bien sûr tenir compte des éléments relatifs à la sécurité, dont Madame le Maire garde le pouvoir de Police.

Des adaptations seront prévues lors des fêtes ou évènements particuliers.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23h à 5 h du matin dès que toutes les horloges astronomiques seront installées.
- **DEMANDE** à Madame le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure. Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

#### **Questions diverses :**

*- Poste d'accompagnateur de bus : Madame le Maire informe le conseil municipal que deux candidatures ont déjà été reçues.*

*- Bilan journée participative pour l'entretien des sentiers de la commune. Le bilan de cette journée est positif, de nombreux habitants ont répondu présent. Madame le Maire indique que l'opération sera renouvelée prochainement.*

*- Monsieur VERILHAC dresse un compte rendu de la réunion du comité syndical du SYMPAM (Piscine)*

*- Madame le Maire, informe le conseil municipal d'une grosse fuite d'eau sur le réseau de la Gourgasse, l'entreprise FROMENT va intervenir très prochainement.*

*- Monsieur GINIER demande quand sera prêt le bulletin municipal au format papier. Madame le Maire répond que l'impression connaît un retard et indique que le nombre de demandes du bulletin au format papier est en baisse.*

*Madame le Maire lève la séance.*